

A Le Lardin St Lazare, le 8 septembre 2020

Cher Membre,

Notre assemblée générale annuelle avait été programmée le 18 septembre au matin dans une configuration tout à fait inédite pour tenir compte des contraintes sanitaires imposées par la lutte contre le coronavirus (AG par région avec vote à distance). La volonté du Conseil d'administration était de tenter de fonctionner le plus normalement possible dans le respect de l'application du cadre juridique.

Malheureusement, la rentrée est marquée par une recrudescence des cas de COVID et un renforcement des mesures de prévention des risques sanitaires. Une actualité que vous connaissez bien et dont nous sommes tous victimes.

La vocation du GIE Qualité Entreprise étant justement la prévention, le Conseil d'Administration a décidé lors de son conseil du 3 septembre d'annuler l'Assemblée Générale et de recourir à l'alternative du vote par consultation écrite permise également par les statuts.

L'objet de la consultation est identique à celui prévu lors de l'Assemblée Générale, à savoir :

- *Modification des modalités d'adoption et de tenue des décisions du Conseil d'Administration, des décisions collectives des Membres et des Assemblées Générales*
- *Modifications corrélatives de la rédaction des articles, 15,20,21,22,23 et 24 des statuts*

et

- *Approbation des comptes 2019*
- *Adoption du pourcentage de la contribution aux finances du groupement à compter du 1er juillet 2020*
- *Nomination du contrôleur de gestion*
- *Renouvellement et nomination des membres du Conseil d'Administration*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

Pour vous permettre de vous prononcer, vous trouverez jointe à la présente lettre le bulletin de vote et le texte des décisions qui vous sont proposées et sur le site internet du GIE dans « Accueil – AG 2020 », l'ensemble des documents relatifs à cette consultation.

Ce bulletin devra être adressé impérativement le 30 septembre 2020 au plus tard au siège du GIE ou adressé scanné à l'adresse mail suivante contact@giequalite.fr en apposant la mention voulue.

Le membre n'ayant pas répondu est considéré comme ayant approuvé ces décisions.



Également pour votre parfaite information, nous organisons une Téléconférence le 18 septembre 2020 à 9 heures 30 en présence d'Éric VIGNE, Directeur Général du GIE, de notre Expert-comptable, de notre Commissaire aux Comptes et de moi-même.

Pour y assister, il suffit de recopier le lien indiqué dans la procédure « Assister à la visioconférence » qui est présente sur le site internet du GIE dans « Accueil – AG 2020 ».

Lors de cette téléconférence, nous aurons le plaisir de vous présenter le Rapport d'activité du GIE Qualité Entreprises et de ses filiales, les nouveaux membres admis par le Conseil d'Administration et plus généralement toutes les informations importantes sur le GIE.

Nous espérons votre présence à la téléconférence et votre participation à la consultation et vous prions de croire, cher Membre, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Bien cordialement.

Le Président,
Olivier CHANSAREL



NB : voici les coordonnées des personnes à contacter si besoin :

- Orlane BARDON – Assistante de Direction Administrative et Juridique – o.bardon@giequalite.fr – 05.53.50.67.32
- Mylène DEVIERS – Responsable RH et Communication – m.deviere@giequalite.fr – 06.38.96.50.50

